



Délégation de signature Arrêté DGS n° 10/2016/18 portant délégation de signature de Mr Frédéric BECQ – UFR Sciences Fondamentales et Appliquées

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.712-2 ;
- Vu les Statuts de l'Université de Poitiers ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu la délibération n° 13-5-2016 du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers en date du 13 mai 2016 portant élection de Monsieur Yves JEAN à la Présidence de l'Université de Poitiers ;
- Vu l'acte d'affectation de Monsieur Frédéric BECQ en date du 1^{er} septembre 2016 en qualité de Directeur de l'Ecole doctorale *Biosanté* ;

Arrête

Article 1^{er} : Actes administratifs

Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Frédéric BECQ, Directeur de l'Ecole doctorale *Biosanté*, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants :

- Les ordres de mission sur le territoire métropolitain exclusivement ;
- Les autorisations d'invitation des personnalités extérieures.

Article 2 : Actes administratifs et financiers

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Frédéric BECQ, Directeur de l'Ecole doctorale *Biosanté*, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants du Centre financier U04C40 :

- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés sans procédure écrite, tels que devis, propositions commerciales, contrats et/ou bons de commandes, dans la limite d'un montant de 5 000 € HT ;
- Tous les actes d'engagement juridique des dépenses résultant de la mise en œuvre de marchés publics passés selon une procédure formalisée ou adaptée, dans la limite d'un montant de 5 000 € HT ;
- Tous les autres actes d'engagement juridique des recettes propres à la composante hors recherche.

Article 3 : Actes budgétaires

Dans la limite de ses attributions, délégation est également donnée à Monsieur Frédéric BECQ, Directeur de l'Ecole doctorale *Biosanté*, à l'effet de signer, au nom du Président de l'Université, les actes, décisions, contrats et documents suivants du Centre financier U04C40 :

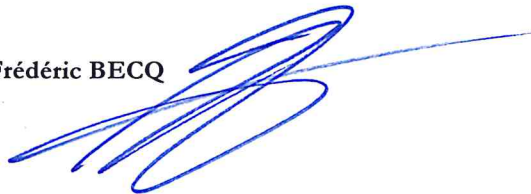
- Tous les actes de certification du service fait.

Article 4 : Publicité et exécution

Le présent arrêté, publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de Poitiers, prend effet à compter de sa transmission au Recteur Chancelier.

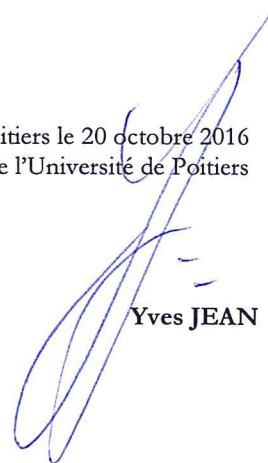
Vu le 25 novembre 2016
Le(s) délégataire(s),

Frédéric BECQ



Fait à Poitiers le 20 octobre 2016
Le Président de l'Université de Poitiers

Yves JEAN



Transmis à Madame la Rectrice, Chancelière des Universités, le

UNIVERSITE DE POITIERS

01.DEC.2016

Direction des affaires juridiques